CIHEAM
Options Méditerranéennes

Le système de l'enseignement supérieur agronomique au Maroc

Firdawcy L.

in

Hervieu B. (ed.).
La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987
pages 95-109

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

---

http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI875402

To cite this article / Pour citer cet article

Firdawcy L. **Le système de l'enseignement supérieur agronomique au Maroc.** In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen.* Montpellier : CIHEAM, 1987. p. 95-109 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)

CIHEAM

http://www.ciheam.org/
http://om.ciheam.org/

CIHEAM

CIHEAM - Options Mediterraneennes

Le système de l'enseignement supérieur agronomique au Maroc

Larbi FIRDAWCY

Secrétaire Général de l'Institut National Agronomique et Vétérinaire HASSAN II, Rabat

Depuis 1956, année de l'Indépendance, les étudiants marocains effectuaient des études d'agronomie générale ou des spécialités dans plus de vingt-neuf écoles appartenant à neuf pays différents.

Cette situation présentait de sérieux inconvénients :

- le premier, était le déracinement des étudiants pendant leur scolarité ;
- le deuxième, était de préparer les futurs cadres dans un milieu naturel, économique et humain radicalement différent de celui dans lequel ils auraient à exercer leurs fonctions. Ils abordaient l'agriculture marocaine dans la quasi ignorance de sa spécificité et des ses problèmes ;
- le troisième, était lié à la diversité des formations. Le pluralisme de la formation, avantageux dans les activités de recherche, intéressant pour le secteur privé, devient un inconvénient pour un jeune pays indépendant qui doit se doter d'une forte armature administrative et initier des programmes de développement.

Dès 1962, des actions tendant à réaliser progressivement la formation de l'ensemble des cadres supérieurs de l'agriculture au Maroc même, ont été entreprises :

- En 1962, ouverture au Lycée Moulay Youssef d'une classe préparatoire aux Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques Françaises ;
. à l'Ecole Nationale Supérieures des Industries Agricoles et Alimentaires de Massy-Douai,
. à l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles.

- En 1963, est annoncée par Sa Majesté HASSAN II, dans le discours du Trône, la création prochaine d'un Institut National Agronomique.
"Nous prévoyons notamment la création en 1964, d'un Institut National Agronomique, portant sur les disciplines particulières à l'Agriculture méditerranéenne, susceptible de recevoir des élèves marocains et étranger et qui délivrera un diplôme rigoureusement équivalent aux titres européens d'Ingénieurs Agronomes".
- En 1966, ouverture de l'Institut National Agronomique HASSAN II de Rabat et intégration des classes préparatoires du Lycée Moulay Youssef sous forme d'un premier cycle se déroulant en relation avec la Faculté des Sciences.
- En 1968, ouverture de l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieur de Salé (décret du 16 Joumada I 1390 - 20 juillet 1970) recrutant, pour deux années d'études, des élèves provenant de la deuxième année de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

Ainsi se constituait un système national d'enseignement supérieur agronomique répondant aux besoins essentiels du pays.

Cependant, les responsables considéraient, d'une part qu'un certain nombre de formations était encore dépendant de l'étranger ou non usité (travaux ruraux, topographie, etc.) et d'autre part, que la multiplication d'établissements autonomes indépendants les uns des autres pouvait engendrer de nombreuses difficultés, d'où:

- l'intégration de la formation vétérinaire à l'Institut Agronomique HASSAN II auquel incombait dorénavant la double mission de former les Ingénieurs Agronomes et les Docteurs-Vétérinaires ;

- la création d'une formation des Ingénieurs des Travaux Ruraux et des Ingénieurs Topographes (Ingénieurs d'Application) à l'Institut Agronomique HASSAN II ;

- l'ouverture d'une première année d'études commune à l'ensemble des établissements préparant les cadres de l'agriculture au niveau ingénieur ;

- la création du Complexe Horticole d'Agadir.

Au niveau de l'enseignement technique, la réforme de la fonction publique intervenue en 1967 avec la mise en place d'un statut particulier, un corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques a permis de normaliser les fonctions et attributions des différents niveaux de cadres techniques.

En conséquence de quoi les écoles pratiques d'agriculture qui existaient depuis le protectorat ou après l'Indépendance intervenue en 1956 ont été organisées en écoles de formation d'adjoints techniques.

I . Rappel des différents types de formation supérieure

1. Les niveaux de formation

1.1. Docteurs ès-Sciences Agronomiques

a) établissement :
Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II - RABAT
b) diplômes:Doctorat ès-Sciences
c) durée :
. deux années d'études approfondies
. trois ou quatre années de recherche
d) conditions d'admission :
. ingénieur Agronome ou Docteur Vétérinaire
. deux années d'activités dans un département d'enseignement ou de recherche ou de développement.

1.2. Ingénieur d'Etat et Docteur en Médecine Vétérinaire

a) établissement :
Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II - Rabat
b) diplômes :
. ingénieur Agronome
. docteur en médecine vétérinaire
c) durée des études
. ingénieur d'Etat, six ans en trois cycles
. docteur en médecine vétérinaire, six ans plus thèse de doctorat.
d) conditions d'admission :
Baccalauréat scientifique + concours + Année préparatoire aux Etudes Supérieures d'Agriculture (APESA)
e) échelle dans la Fonction Publique : échelle 11.

1.3. Ingénieurs d'Application

a) établissement :
Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II Rabat
b) diplômes :
Ingénieur d'Application de l'Institut
c) options :
. Technologie alimentaire,
. Travaux ruraux,
. Travaux topographiques,
. Machinisme agricole,

Ces quatre options se déroulent à Rabat.

. Horticulture,
. Phytiatrie,
. Aménagement des espaces verts,
. Halieutique.

Ces quatre options se déroulent au Complexe Horticole d'Agadir.

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

a)diplômes :

Ingénieur d'Application de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
b) options :
. Technique et Développement
. Elevage

Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé

a) diplômes :
Ingénieur des Travaux Forestiers.
b) durée des études :quatre ans
c) conditions d'admission :
Baccalauréat Scientifique + concours + Année Préparatoire aux Etudes Supérieures en Agriculture (APSEA)
d) échelle dans la Fonction Publique : Echelle 10.

1.4. Techniciens Supérieurs

Section Technologique Alimentaire de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II
.Complexe Horticole d'Agadir de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II

a) diplômes :
. Technicien supérieur en Technique de Laboratoire, option Chimie ou Biologie
. Technicien Supérieur en Horticulture
b) durée des études :deux ans
c) conditions d'admission :
Baccalauréat Scientifique + concours
d) échelle dans la Fonction Publique : Echelle 8

1.5 - Contrôleurs Adjoints de la Propriété Foncière

Centre de Formation de Contrôleurs Adjoints de la Propriété Foncière

a) diplômes :
Contrôleur Adjoint de la Propriété Foncière
b) durée des études : deux ans
c) conditions d'admission :
Baccalauréat littéraire + concours
d) échelle administrative : Echelle 8.

2 . Nombres de diplômes annuels

La capacité actuelle du système de formation se présente de la manière suivante :

Agronomes :100/an
Vétérinaires : 50/an
Ingénieurs d'Application :320/an

Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II

Technologie Alimentaire : 40
Travaux Ruraux : 40
Travaux Topographique : 40
Machinisme Agricole :15
Horticulture : 25
Phytiatrie : 20
Aménagement des Espaces Verts : 5
Halieutique :15

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Technique et Développement : 60
Elevage : 40

Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé

Foresterie : 20

3 - Adjoints techniques

La formation des Adjoints Techniques se fait à partir du niveau du baccalauréat scientifique et dure deux années dans les écoles suivantes :

. Ecole d'Agriculture Xavier Bernard d'Ellouizia:
. Ecole d'Agriculture de Souihla - Marrakech :
. Ecole d'Agriculture de Zraib - Berkane
. Ecole d'Agriculture de Ben Ahmed - Chaouia
. Ecole d'Agriculture de Tiflet
. Ecole d'Agricutlure de Sahel Boutahar
. Ecole d'Horticulture de Meknès
. Ecole du Génie Rural et de Topographie de Meknès
. Ecole de Mécanique Agricole de Sidi Bouknadel
. Ecole Royale d'Elevage de Fouarat - Kénitra
. Ecole Royale Forestière de Salé

Chacune de ces écoles a une capacité de 60 élèves par an.

II - Les objectifs de la formation

1. Importance relative des différents débouchés

Ministère de l'Agriculture :14,0%
Directions Provinciales de l'Agriculture :28,0%
Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole: 18,0%
Société d'Etat : 2,0%
Autres Ministères : 4,0%
Secteurs privés :8,0%
Autres Office : 3,5%
Laboratoires : 2,0%
Enseignement et Recherche Agronomique :19,0%
Divers :1,5%

Ces données sont extraites de : **Enquête 1984 sur les profils des carrières professionnelles des lauréats de l'Institut**.

L'agriculture marocaine est actuellement confrontée à un double défi : le déficit alimentaire du pays et les disparités de revenus tant régionales que sociales. Au début de 1980, le secteur agricole ne fournissait plus que 15 % de la P.I.B. contre 30,9 % en 1970 et 32,3 % en 1960. Les exploitations agricoles diminuent de 3 % par an tandis que les importations alimentaires croissent de 17 % par an. Depuis 1974, la valeur des exportations agricoles ne couvre plus celles des importations alimentaires.

Si le revenu agricole a dans l'ensemble augmenté dans les périmètres irrigués et les zones *bours* favorables, il a diminué dans les autres régions montagneuses, forestières ou arides, plus difficiles à mettre en valeur.

L'écart des revenus s'accroît. La diffusion des innovations reste très lente et fragmentaire.On compte 1 700 000 exploitations.

Les taux d'encadrement théoriques actuels sont de un technicien pour 500 exploitations pour le *bour* et de un technicien pour 100 en irrigué. Ce qui est vraiment très insuffisant pour espérer une amélioration du niveau de productivité.

Il y a très peu d'ingénieurs dans les centres de travaux qui représentent, avec les Offices régionaux de mise en valeur agricoles, les zones administratives de l'encadrement agricole des sept millions d'hectares cultivables.

Il n'y a pas d'ingénieurs dans les communes rurales, le premier niveau d'organisation des populations devenant de plus en plus le maître d'oeuvre des projets de développement. Il y a très peu d'ingénieurs dans le secteur de la production (exploitation, élevage), dans le secteur amont (engrais, machines, produits phytosanitaires), dans le secteur aval (commercialisation, transformation agro-industrie). Sur 1 500 lauréats seulement 8 % travaillent dans le secteur privé.

Les besoins en cadres restent importants : les directions techniques en réclament, les offices, les régions aussi, mais il n'y a guère de postes budgétaires, le privé en aurait besoin mais il n'y a pas nécessité et il n'y voit pas d'intérêt dans l'immédiat.

En effet, n'importe qui peut vendre à peu près n'importe quel produit dit phytosanitaire dans un marché rural et même dans les villes vu la faiblesse du contrôle. Pourquoi dans ce cas utiliser les services d'un spécialiste pour bien doser le produit et d'un autre pour vérifier que le produit proposé contient bien ce qu'il doit contenir ? Voilà deux occasions de travail perdues !

Il n'y a pas pléthore de cadres pour le secteur agricole, il y a un problème d'utilisation et un problème d'organisation des activités du secteur.

2 - Les programmes

2.1. Les grandes priorités

L'ingénieur doit pouvoir comprendre, expliquer, maîtriser la réalité complexe de l'agriculture et la société auxquelles il se trouve confronté et, en même temps, possèder les possibilités d'action, d'intervention pour pouvoir concourir à la transformation, à l'évolution de cette réalité.

Au cours de sa formation, l'étudiant ne pourra faire cet apprentissage que s'il est déjà en contact sérieux, approfondi, avec la réalité nationale et s'il apprend à l'observer et à l'étudier de manière rigoureuse, scientifique, se préparant ainsi aux tâches futures de son métier.

Cette de prise de contact pour l'essentiel ne peut se faire que par l'intermédiaire des stages sur le terrain. C'est seulement à cette occasion que l'étudiant peut se rendre compte de ce qu'est la réalité à laquelle il va se trouver confronté.

L'étude rigoureuse et scientifique ne peut s'acquérir que par l'initiation à la méthode expérimentale et la familiarisation avec le raisonnement hypothético-déductif.

2.2. Une formation encyclopédique et trop générale ou une spécialisation ?

Les critiques faites au système de formation portent principalement sur l'inadaptation de la formation aux besoins concrets de la profession. La formation dispensée serait générale et trop théorique.

L'opposition entre généralistes et spécialistes est un vieux débat qui agite l'Institut depuis sa création.

Sur un premier point, un consensus interne s'est dégagé. Compte-tenu de l'état réel de la division technique du travail dans le pays d'une part, et des possibilités réduites dont dispose l'administration pour affecter les ingénieurs dans les spécialités où ils ont été formés d'autre part. Il paraît, pour la période actuelle, préférable de former des agents plutôt polyvalents, capables de s'adapter à des situations variées dans le temps et dans l'espace.. C'est un choix difficile qui va à la fois contre le voeu des étudiants, lesquels souhaitent être sécurisés par la maîtrise d'une compétence très pointue, et contre celui de la profession qui trouve toujours les étudiants insuffisamment "professionnels".

Mais dans la situation présente du pays, c'est le seul réaliste.

D'ailleurs, au sein de l'Institut, la spécialisation des formations a été introduite. De nombreuses filières existent déja : agronomie, vétérinaire, travaux ruraux., topographie, machinisme agricole, technologie alimentaire, horticulture, phytiatrie, aménagement des espaces verts, halieutique, etc.. A l'intérieur de ces filières sont ouvertes de nombreuses options. Ainsi, pour la filière agronomie, génie rural, eaux et forêts, zootechnie, milieu, gestion, développement, etc..

La nécessité de soutenir un mémoire de IIIème Cycle, conduit par ailleurs les étudiants à travailler une année sur un thème très spécialisé.

La tendance naturelle des étudiants et du corps enseignant est au glissement continu vers la création de sous-options et de pré-options, de sorte que le risque auquel est confronté actuellement le système de formation n'est pas celui d'un défaut de spécialisation mais plutôt, au contraire, celui d'une spécialisation trop rapide eu égard aux conditions d'insertion de la vie active.

La deuxième cause d'inadaptation serait le caractère insuffisamment pratique de la formation.

Selon certains de leurs employeurs, les ingénieurs sortis de l'Institut ne seraient pas opérationnels à la sortie de l'école.

A cela, il y a d'abord une réponse d'ordre général. Les utilisateurs ne sont jamais satisfaits des cadres formés dans les écoles, quelles qu'elles soient. Ils trouvent toujours, à juste titre, que les ingénieurs ont encore beaucoup à apprendre à la sortie de l'école, qu'ils n'ont pas de "métier".

2.3. Les disciplines de base

La nature des études agronomiques et vétérinaires, basée dans des proportions importantes sur les sciences exactes et les sciences biologiques fait obligation de ne recruter pour ces formations que des personnes ayant acquis un solide langage dans des disciplines scientifiques de base.

Le premier cycle de deux ans où est dispensé cet enseignement de base permet de réaliser trois objectifs :

- assurer la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et réaliser une adaptation progressive des étudiants à celui-ci;

- dispenser la formation scientifique de base (mathématiques, physique, chimie, géologie, biologie) et une initiation aux sciences humaines ;

- éclairer les étudiants sur leur vocation et leurs aptitudes pour faire un meilleur choix quant à leur future formation. Les disciplines de base jouant un rôle inégal dans les programmes de l'une ou de l'autre des filières offertes (exemple : la chimie n'a pas la même importance pour l'ingénieur en technologie alimentaire et l'ingénieur en machinisme agricole).

2.4. Les méthodes d'enseignement

La formation agronomique par exemple, est articulée autour d'un bloc des sciences de l'hydraulique et de l'équipement, d'un bloc des productions végétales, d'un bloc des productions animales, d'un bloc des sciences humaines et d'un bloc des stages.

Les blocs permettent de dispenser sous forme de cours, de travaux dirigés ou pratiques, de sorties et visites et de séminaires, l'enseignement de disciplines voisines ayant pour objectifs la connaissance, l'analyse et la compréhension du domaine concerné.

L'enseignement se déroule avec une répartition égalitaire quant à l'importance et la valeur de chaque bloc mais avec une succession chronologique et logique des différentes disciplines. Ainsi, par exemple, la génétique fondamentale, la physiologie animale sont enseignées préalablement à l'amélioration génétique des animaux ou l'alimentation animale.

D'autres disciplines sont programmées en fonction de leur nécessité et de leur utilisation pour une période de stage donnée.

L'année académique divisée en trimestres comprend les temps pédagogiques suivants :

a) une période d'enseignement et de préparation au stage qui se déroule principalement à l'Institut (40 jours),
b) une période de stage sur le terrain (15 jours),
c) une période d'après-stage où sont exploités les travaux et observations effectués sur le terrain et où se poursuit l'enseignement (15 jours),
d) une session d'examen où sont programmés les examens se rapportant aux disciplines dont l'enseignement s'est achevé à temps pendant le trimestre en cours (10 jours),
e) une période de congé de fin de trimestre qui permet aux étudiants de se reposer.

En dehors des stages, tous les programmes de formation des différentes filières prévoient un travail personnel de l'étudiant en année terminale: 4ème année pour les ingénieurs d'application, 6ème année pour les ingénieurs d'Etat ou Docteurs Vétérinaires.

Ce travail personnel comportant une part de bibliographie, une part expérimentale et une part d'enquêtes, mobilise les départements de l'Institut et intensifie les activités de recherches et les études de développement.

Le choix des sujets est proposé par les enseignants qui ont pris des contacts avec les structures d'accueil extérieures (Recherche Agronomique, Départements techniques, Offices, Organismes de Développement), intéressées par un travail d'investigation et de recherche.

2.5. La formation permanente

Les objectifs assignés à la formation sont le recyclage, le perfectionnement ou l'adaptation des cadres et techniciens de l'agriculture afin de maintenir leur compétence technique et leur dynamisme.

Le recyclage permet de mettre à jour les aptitudes et connaissances rendues nécessaires par le développement scientifique et technique, et le perfectionnement, d'approfondir des connaissances et aptitudes dans un domaine donné abordé de façon trop ponctuelle ou théorique au cours de la formation initiale.

Les premières activités de formation permanente ont consisté en un certain nombre de stages et de séminaires proposés à l'échelon national, présentant un intérêt réel pour l'agriculture marocaine, sans qu'ils répondent toutefois à des besoins explicitement formulés par les futurs participants.

Une nouvelle démarche a été, par la suite adaptée: celle de "l'Action-Recherche", c'est-à-dire que les actions mises en place à partir des données théoriques de référence et de leur adaptation aux situations concrètes ont été évaluées et il a toujours été tenu compte de cette évaluation dans la programmation de nouvelles actions.

La connaissance des besoins en formation constitue une des difficultés de l'Education Permanente, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. C'est sur la base de la consultation d'un certain nombre de responsables de l'Agriculture que des activités de formation permanente ont été proposées, dans des domaines pour lesquels ils ressentaient des insuffisances au niveau de leurs services. Ainsi ont pu être organisées des activités à l'échelon national et d'autres à l'échelon régional.

La durée des stages a été fixée selon un compromis entre l'absence administrativement tolérable au sein des services employeurs et l'efficacité pédagogique.

Les sessions de courte durée répétitives ont aussi l'avantage de permettre une maturation et une assimilation des données acquises ainsi qu'une mise à profit de l'inter-période pour des travaux personnels ou des observations sur le terrain.

Le stage au niveau national permet de regrouper des spécialistes de haut niveau dont le nombre est limité et qui sont habitués à l'analyse et à la formulation de leurs besoins. Ce type de stages permet aussi de réunir un groupe professionnel dont le nombre est limité avec un profil d'emploi commun bien spécifique, exemple : ingénieurs forestiers ayant la charge de secteurs fruitiers de défense et restauration des sols.

A ces sessions s'ajoutent :

- la participation des cadres et techniciens aux séminaires organisées à l'intention des étudiants de 6ème année de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II qui leur sont ouverts ;
- la participation aux journées d'information organisées par les associations nationales qui regroupent les enseignants, les chercheurs, les techniciens et les professionnels.

Ces associations regroupées en une Fédération des Associations Nationales pour le Développement Rural (FANDER) sont :

- l'Association Nationale des Améliorations Foncières des Irrigations et du Drainage (ANAFID),
- l'Association Nationale pour les Productions Animales (ANPA),
- l'Association Nationale pour l'Amélioration, la Production et la Protection des Végétaux (ANAPPAV),
- l'Association Marocaine des Sciences du Sol (AMSOL).

Ces associations organisent des séminaires, des colloques et tournées où sont confrontées les idées, les expériences, et exposées les recherches entreprises dans des domaines concernés.

L'ECHELON REGIONAL

Les formateurs sont des cadres et techniciens des services, organismes et sociétés agricoles de la région, exerçant une autre fonction et occasionnellement celle de formateur d'adultes.

Ils interviennent en tant que spécialistes ou en tant qu'animateurs pédagogiques ayant reçu un complément de formation à cet effet.

Sélon les thèmes traités, les spécialistes à l'échelon national participent à l'animation des stages régionaux ; exemple, les enseignants en arboriculture de l'Institut aux stages sur l'olivier dans la région de Marrakech.

C'est l'établissement d'Enseignement Agricole de la région qui assure l'organisation administrative et matérielle des activités, en relation avec le Service de la Formation Permanente et prend progressivement en charge l'organisation pédagogique.

Cette régionalisation des actions de formation permanente s'est surtout développée à Marrakech autour de Souihla, à Agadir autour du Complexe Horticole de l'Institut.

La Formation Permanente à laquelle on peut rattacher les activités liées à l'organisation pédagogique et administrative des Ecoles de Formation d'Adjoints Techniques par les travaux sur les programmes formation, les enquêtes diverses, l'animation pédagogique et l'organisation des manifestations socio-culturelles, a touché annuellement jusqu'à 700 participants dans trente sessions représentant 2 100 journées stagiaires.

De plus en plus les demandes de formation permanente sont formulées de façon précise, permettant la mise en place d'actions efficaces et structurées. Cependant, il ne faut pas oublier que la majeure partie des actions entreprises ne l'a pas été que grâce à la compréhension bénévole des établissements de formation qui prennent en charge l'organisation des stages ; tel est le cas pour l'Ecole de Souihla pour Marrakech, l'Ecole d'Ellouizia pour Casablanca, l'Ecole d'Horticulture pour Meknès, l'Ecole de Mécanique Agricole, l'Ecole d'Elevage et l'Ecole de Génie Rural et Topographie, pour les spécialités qui les concernent.

Les départements de l'Institut servent de support à l'organisation, au déroulement et à l'encadrement de ces stages pour l'implication des enseignants et la mise à disposition des résultats de recherche de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II.

L'EVALUATION PEDAGOGIQUE

L'évaluation pédagogique est considérée comme indispensable et devant être permanente pour assurer et maintenir le niveau de qualité de formation qui s'est voulu, dès le départ, conforme aux meilleurs niveaux sur le plan international.

Cet objectif initial était fixé dès 1963 par Sa Majesté HASSAN II dans son discours du Trône :

"Nous prévoyons notamment la création en 1964, d'un Institut National Agronomique portant sur les disciplines particulières à l'agriculture méditerranéenne, susceptible de recevoir des élèves marocains et étrangers et qui délivrera un diplôme rigoureusement équivalent aux titres européens d'Ingénieurs Agronomes".

Par ailleurs, l'évolution vers un système intégré de formation de cadres pour le développement a nécessité la mise au point régulière lors de la préparation des plans quinquénaux de développement économique et social du Maroc pour une meilleure adéquation des besoins et des ressources en formation.

En 1970-1972, en 1974, en 1977-1978, 1980-1984, a travaillé la commission "Formation, Recherche, Vulgarisation" de la grande commission "Agriculture et Barrages du Plan". Cette commission composée de formateurs, d'utilisateurs publics et privés a effectué des enquêtes sur les besoins et proposé des créations de filières de formation, des rythmes de formation, des mesures d'accompagnement,...

Sur le plan interne deux types d'évaluation concourent au maintien du débat pédagogique :

a) l'évaluation continue et permanente au niveau des enseignants et à laquelle contribue la centaine de professeurs visiteurs qui annuellement apportent un nouveau regard sur l'enseignement, comparant les étudiants de l'Institut avec leurs homologues en Europe et Amérique, ont des discussions avec leurs collègues de l'Institut et profitent éventuellement des expériences pédagogiques ;

b) les réflexions pédagogiques qui périodiquement font le point et soumettent à critique l'ensemble de l'activité pédagogique.

Le dossier pédagogique de 1971, initié par le Département des Sciences Humaines a permis l'insertion officielle de la pédagogie des stages dans la formation à l'Institut.

Les journées pédagogiques de juin 1978 ont constitué le premier grand forum ou 250 enseignants-chercheurs ont accepté de réduire de 10 à 20 % le volume horaire de l'enseignement académique et d'insister sur le travail personnel des étudiants.

La réforme de 1985 a introduit une période initiale de travail pratique en exploitation agricole avant tout enseignement et envisage une restructuration pédagogique globale des filières et des établissements de formation...

Enfin, la pratique des évaluations par des équipes professionnelles de haut niveau a permis la pose de diagnostics précis et le dégagement des lignes d'évolution des difficultés de fonctionnement.

III - L'organisation

1. Les établissements

Dès octobre 1969, les autorités gouvernementales s'appuyant sur des critères intellectuels et économiques ont manifesté le désir de voir les formations supérieures comme la médecine vétérinaire, la topographie, les travaux ruraux, la technologie alimentaire, le machinisme agricole, confiées à l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II.

En 1980, s'est ouvert le deuxième campus de l'Institut à Agadir. Ce campus regroupe un complexe de formation en horticulture, phytiatrie, aménagement des espaces verts et halieutique.

De ce fait, l'Institut réunit dans un ensemble unique de nombreuses filières de formation. Cette concentration relative de moyens a pu faire considérer l'établissement comme une machine atteinte de gigantisme et trop centralisée.

Si cette structure peut engendrer des tensions, certaines écoles ont pu se sentir brider par une logique d'ensemble alors qu'elles souhaitaient une orientation plus spécifique, d'autres ont pu avoir le sentiment d'être mal loties dans l'allocation des ressources en hommes et en moyens ; ce qui est absolument certain c'est que l'éclatement du complexe en unités indépendantes aboutirait inévitablement à l'appauvrissement et à l'affaiblissement de toutes. Est-il vraiment nécessaire d'énumérer les évidents avantages du système pour la formation :

- économie d'échelle : un même ensemble de moyens humains et matériels, conçus pour une formation de haut niveau a pu être utilisé pour les différentes filières de formation ;

- unité : garantie sur la valeur nationale (et non locale) des diplômes délivrés. Cette garantie est maintenue par les conditions communes d'accès, par le tronc commun, et par l'existence d'un consensus au sein d'un même corps enseignant sur les exigences minimales en matière de formation ;

- possibilité de faire bénéficier l'ensemble des écoles intégrées au complexe tout ou partie d'un système de stages, considéré dans le pays et sur le plan international, comme une expérience exemplaire de pédagogie du réel ;

- représenter pour tout organisme demandeur d'études ou de recherches, national ou étranger, un interlocuteur disposant d'une vaste réserve de compétences dans des disciplines variées et d'une expérience de plus d'une décennie d'études de terrain ;

- présenter des conditions exceptionnellement favorables à des travaux multidisciplinaires permettant de réunir sur un même thème, agronomes, hydrauliciens, nutritionistes, forestiers, topographes, vétérinaires, économistes, sociologues, géographes, etc...

- réunir de nombreux jeunes poursuivant des formations diverses mais voisines en un même lieu, et apprendre à vivre ensemble à de futurs cadres qui auront, une fois entrés dans la vie active, à collaborer.

La tutelle doit être conjointe entre les instances nationales chargées globalement des missions confiées à l'établissement :

- la mission académique de la formation relève de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement ou de la formation des cadres ;
- la mission agronomique de l'établissement relève du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire ;
- l'implication budgétaire de ces missions relève des finances.

Cette tutelle nécessaire ne doit pas être pesante. Elle doit permettre à l'établissement la souplesse de fonctionnement dans un cadre général d'orientations définies et d'objectifs précis. Un conseil d'administration regroupant ces "tutelles" assure le suivi de l'établissement.

2. Les programmes

L'orientation et le contenu des programmes dont certains aspects ont été envisagés dans le précédent chapitre sur l'évaluation pédagogique sont définis à différents niveaux :

- la mission générale de l'établissement définit, par des textes législatifs et règlementaires, les niveaux de formation, les conditions d'admission, les durées de formation, les types de diplômes ;

- un conseil de perfectionnement donne son avis sur l'enseignement dispensé et propose les réformes de nature à l'améliorer.

Ce conseil doit en particulier, grâce à des contacts suivis avec les organismes spécialisés ou les ingénieurs en fonction, proposer les mesures propres à adapter rationnellement l'enseignement aux besoins du pays.

Ce conseil comprend les représentants des administrations de tutelle et celles utilisatrices (agriculture, enseignement), les représentants des institutions de formation (facultés, autres écoles d'ingénieurs, instituts de recherche), les représentants des enseignants-chercheurs, les représentants des secteurs productifs employeurs.

- des commissions spécialisées, des séminaires nationaux et autres opportunités permettent d'orienter les programmes en fonction des besoins et des réalités du terrain.

Depuis quelques années, l'enseignement académique de l'Institut a globalement évolué sans entamer réellement l'importance exagérée des cours magistraux trop traditionnels. L'Institut est loin de disposer du monopole d'un enseignement surchargé et traditionnel. Ce type d'enseignement est malheureusement encore assez répandu, y compris dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire de pays développés, dont certains apportent leur coopération à l'Institut.

En outre, avec ses essais mêmes modestes de rénovation pédagogique, la qualité et les efforts de ses enseignants, l'enseignement académique de l'Institut reste nettement supérieur à celui dispensé dans bien des établissements similaires ou universitaires des pays industrialisés ou du Tiers-Monde. On notera la présence de 70

disciplines scientifiques et le développement important de certaines d'entre elles.

L'innovation pédagogique doit tenir compte :

- de la qualité des étudiants habitués depuis toujours à un enseignement strictement directif et qui doivent progressivement s'adapter à un enseignement qui laisserait plus de place à l'initiative et aux travaux personnels ;

- de l'évolution du corps enseignant lui-même en formation qui atteindra progressivement la maturité grâce à une plus grande expérience et une plus large disponibilité.

3. Organisation de la recherche dans les établissements de formation

3.1. Objectifs

En dehors de stages, tous les programmes de formation des différentes filières prévoient un travail personnel de l'étudiant en année terminale: six à dix mois pour la 4ème année d'ingénieur d'application, dix à seize mois pour la 6ème année d'ingénieur d'Etat ou de docteur vétérinaire.

Les besoins du pays en professeurs de l'enseignement supérieur et en chercheurs exigent qu'un certain nombre d'agronomes et de vétérinaires entreprennent des études de haut niveau dans une spécialisation avancée du domaine agronomique, conduisant au doctorat ès-sciences agronomiques.

Le travail personnel comporte une part de bibliographie, une part expérimentale et une part d'enquêtes sur le terrain.

Ainsi les départements de l'Institut doivent organiser annuellement 25 thèses de doctorat ès-Sciences Agronomiques, 150 thèses de IIIème cycle et thèses de doctorats vétérinaires, et 320 mémoires de fin d'études et projets ; ce qui veut dire :

- la définition du sujet dans une ou plusieurs des 70 disciplines scientifiques présentées à l'Institut ;
- la mise en place du plan de travail avec ses phases bibliographiques, expérimentales ou de collecte de données sur le terrain ;
- la rédaction et la soutenance de la thèse dans des délais précis.

Le choix des sujets est proposé par les enseignants qui ont pris les contacts avec les structures d'accueil extérieures telles que les stations de la recherche agronomique, les départements techniques du Ministère de l'Agriculture, les offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole, les Sociétés Agricoles ou Agro-industrielles, etc.

Ces organismes sont en général intéressés par un travail d'investigation ou des thèmes de recherche précis.

Parmi les travaux de recherche de l'Institut, ceux de caractère appliqué concernant divers aspects du développement régional sont de plus en plus prisés et manifestent en cela le désir des enseignants et étudiants de connaître et d'affronter les problèmes concrets de milieux ruraux bien délimités.

La complexité des réalités agricoles et rurales ont appelé des collaborations de plus en plus largement pluridisciplinaires associant divers départements et aboutissant jusqu'à des plans de développement "faisables".

3.2. Financement des recherches

Les recherches liées au cursus pédagogique sont financées dans le budget général de l'enseignement : un ensemble de moyens de travail scientifiques tels que les laboratoires, les parcelles et troupeaux expérimentaux, les moyens de documentation, de communication et de déplacement, les moyens de calcul sont mis à la disposition des étudiants qui sont initiés au travail de recherche.

Ces moyens bien qu'importants sont cependant insuffisants, d'où la nécessité d'autres sources de financement généralement obtenues par contrat ou convention de recherche avec :

- les départements techniques du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (Direction de l'Elevage, Direction et de la Production Végétale ou Direction Provinciale de l'Agriculture, etc...) qui signent un contrat de trois années pour un travail d'enquête ou d'étude techniques ou de projet de développement impliquant un groupe de chercheurs de diverses disciplines et pouvant utiliser des étudiants pour effectuer une partie du travail ;

- les organismes semi-publics ou privés (nationaux ou étrangers) intéressés par un problème

technique particulier (Office de Mise en Valeur, Société de Semences, etc.)
- les centres de recherche ou institutions sous forme de contrats (CEE, UNESCO, FAO, FIS).
Les thèmes de recherche et les plans de financement sont négociés et établis de commun accord avec une participation et une contribution réciproques.

3.3. Au Maroc, il existe un corps particulier d'enseignants-chercheurs de l'Université et des Etablissements d'Enseignement Supérieur Technique qui disposait d'un statut plus avantageux que celui des ingénieurs de la Fonction Publique jusqu'en 1986 où la réforme du statut des ingénieurs a inversé le rapport.

L'Institut National de la Recherche Agronomique dispose d'un statut particulier depuis 1984 ; cependant, la réforme du statut des ingénieurs l'a rendu moins favorable. Un statut plus global des chercheurs est toujours à l'étude et le débat sur un corps particulier de chercheurs reste ouvert.

3.4. L'enseignement en agronomie ne peut être dissocié de la recherche du développement. Les objectifs du développement, perçus à travers le problème de notre agriculture, doivent se refléter sur nos programmes de recherche et présider à la définition du contenu de nos enseignements.

Au niveau de l'Institut, la trilogie Formation-Recherche-Développement est déjà ancrée dans les esprits. L'action de l'Institut porte maintenant sur l'accroissement de la collaboration de ses enseignants-chercheurs avec les autres institutions d'enseignement de recherche et de vulgarisation pour approfondir :

1. la participation des enseignants-chercheurs et des vulgarisateurs, et des chercheurs et vulgarisateurs aux comités scientifiques de l'INRA d'une part, et des chercheurs et vulgarisateurs aux jurys de thèses, de mémoires et d'assistanat dans les établissements d'enseignement, d'autre part ;

2. la participation des chercheurs et vulgarisateurs aux activités pédagogiques dans les établissements d'enseignement ;

3. la définition des besoins annuels et des profils que les établissements d'enseignement se chargent de former ;

4. la définition, de façon concertée, de sujets de mémoires et de thèses pour les étudiants et les enseignants, d'une part, et les chercheurs, d'autre part ;

5. l'encadrement conjoint des thèses et mémoires par des scientifiques appartenant aux différentes institutions d'enseignement, de recherche et de vulgarisation ;

6. la concertation entre les différentes institutions pour le choix des structures les plus adéquates pour la formation de leur personnel scientifique et technique.

L'existence d'une commission "Formation-Recherche-Vulgarisation" au niveau de la commission "Agriculture et Barrages" du Plan de Développement Economique et Social constitue déjà un niveau de coordination entre les institutions en charge des activités d'enseignement et de recherche.

La participation réciproque aux Conseil d'Administration constitue un niveau de coordination annuel; l'existence d'une convention de coopération entre les deux institutions constitue un cadre précis de travail collaboratif.

Plus que ce cadre institutionnel la qualité des rapports humains, individuels ou de groupe entre enseignants-chercheurs et chercheurs constitue l'élément dynamique de cette collaboration, le fait d'avoir été formés dans la même institution sans exclure la compétition et la concurrence permet une compréhensive approche du travail scientifique en commun.

4. Le personnel enseignant

4.1. Les effectifs

. Les enseignants permanents représentent :310
. Les enseignants contractuels (2ans renouvelables) :50
. Les enseignants visiteurs :120

Les enseignants permanents sont des nationaux ou des étrangers vivant de manière permanente au Maroc. Ces enseignants permanents sont intégrés dans le corps des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur.

Les enseignants contractuels sont en général, des étrangers travaillant dans le cadre du droit commun ou dans le cadre des programmes de coopération bilatérale ou multilatérale. Si les contrats sont en général de deux ans, la durée de séjour peut dépasser quinze ans, quatre à cinq années semble une durée moyenne d'activité dans ce cadre.

Les enseignants visiteurs venant régulièrement des institutions qui coopèrent avec l'Institut, participent à l'enseignement par les vacations de cours qu'ils assurent, ils participent à l'encadrement des enseignants nationaux dans leur "formation de formateur", ils participent enfin aux activités scientifiques : séminaires, soutenances de thèses, etc...

Plus globalement, les professeurs visiteurs font le suivi et l'évaluation permanente des activités pédagogiques et scientifiques.

4.2. Le statut des enseignants permanents évoqué plus haut assure une situation identique à tous les enseignants-chercheurs quel que soit leur établissement, faculté ou école. La comparaison avec les grands corps de la Fonction Publique varie périodiquement sans avantager définitivement l'un ou l'autre.

L'âge de retraite fixé dans toute la Fonction Publique à 60 ans n'est pas encore un problème d'actualité pour un corps enseignant globalement jeune.

4.3. Mode de formation et de recrutement

La source principale de recrutement est celle au niveau des maîtres-assistants pour les meilleurs lauréats agronomes ou vétérinaires ayant les meilleures aptitudes.

Ces maîtres-assistants stagiaires effectuent une période initiale de deux années au minimum dans les départements concernés où ils sont associés aux activités pédagogiques et de recherche. C'est ainsi qu'ils participent aux enseignements en classe, à l'encadrement des stages et des mémoires des étudiants. Durant cette période, ils bénéficient de l'encadrement scientifique et pédagogique des enseignants permanents plus anciens et des professeurs visiteurs.

A l'issue de la période initiale précédemment décrite et qui permet sa familiarisation avec les activités et problèmes du département, le jeune maître-assistant entame sa formation scientifique et pédagogique approfondie pour une durée de deux à trois ans dans le cadre des diverses conventions établies entre l'Institut et les Institutions similaires de formation ou de recherche en Europe ou en Amérique. Ce séjour dans une Faculté ou département étranger lui permet de suivre un enseignement approfondi dans sa spécialité, d'entamer la bibliographie et les activités de laboratoire préparatoires au thème de recherche présenté, devant conduire à l'obtention du doctorat es-sciences agronomiques de l'Institut.

A l'issue de ce séjour, le jeune enseignant satisfait par exemple, aux examens préliminaires pour le Ph.D dans les Universités Américaines.

De retour dans son département, le maître-assistant, en plus des activités pédagogiques et d'encadrement, entame sa recherche proprement dite qui s'étalera sur une période de deux à quatre ans en fonction de la discipline scientifique et du sujet choisi et bénéficiera au cours de cette période de l'encadrement scientifique de son directeur de thèse et d'autres professeurs visiteurs qui effectuent des missions de courte durée et discutent de l'avancement des travaux.

Une fois achevé et rédigé, le travail de recherche est soumis à l'appréciation d'un Jury International de qualité comprenant les meilleurs spécialistes du domaine ; le Jury décerne le titre de docteur ès-sciences agronomiques de l'Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II, lequel titre permet au maître-assistant de prétendre au grade de maître de conférences selon la règementation en vigueur.

Cette formule ainsi élaborée, a le double avantage de maintenir l'enseignant marocain associé aux activités pédagogiques de l'établissement durant toute la période de sa propre formation de formateur mais aussi de réaliser un travail de recherche sur un sujet d'intérêt national tout en étant en contract avec la communauté scientifique internationale.

La possibilité offerte au jeune scientifique marocain de publier avec son encadrement étranger dans une revue spécialisée contribue à donner à la jeune recherche scientifique marocaine ses lettres de noblesse sur le plan international.

Les professeurs sont recrutés parmi les maîtres de conférences ayant exercé au minimum pendant quatre années en cette qualité.

Une proposition de reclassement au grade de professeur est faite au conseil de coordination des établissements de formation des cadres qui garantit la légalité de la procédure et enregistre la nomination au grade qui ne devient pécuniairement effective qu'en cas d'existence d'un poste budgétaire.

5. Les étudiants

L'existence de plusieurs formations impose d'affecter dès le premier jour les bacheliers recrutés à un établissement donné, c'est-à-dire, à les déterminer universitairement : formation longue (six ans) ou formation spécialisée (quatre ans) et professionnellement (agronomie, médecine vétérinaire, travaux ruraux, travaux topographiques, technologie alimentaire, eaux et forêts, travaux agricoles, etc.) dans une double incertitude :

- de la part des directeurs d'établissements et des professeurs qui éprouvent des difficultés à déceler les capacités d'un étudiant à travers le livret scolaire et les résultats du baccalauréat ;
- de la part des étudiants qui, faute d'informations suffisantes et de conseils d'orientation, ignorent le plus souvent leurs goûts et aptitudes.

Ainsi, un étudiant peut-il échouer ou ne pas se sentir à l'aise dans la filière où il a été affecté, alors qu'il aurait pu réussir et se réaliser dans une autre.

Les "passerelles" ne remédient que très imparfaitement à cette difficulté.

Il en résulte que chaque établissement procédait à sa propre élimination et que ces déperditions étaient préjudiciables à l'économie du pays et à la réussite des individus. Ainsi l'Institut et l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès recrutaient les bacheliers scientifiques de moins de 23 ans et ne gardaient à l'issue de la première année que 40 % des effectifs, le reste étant réorienté hors des formations de l'agriculture.

Une étude périodique des besoins en cadres, précise pour la durée de chaque Plan de Développement Economique et Social du Maroc, le nombre des différents spécialistes et techniciensnécessaire à la mise en oeuvre des programmes d'actions retenus pour le développement agricole. C'est ainsi que sont déterminés après des enquêtes détaillées les effectifs de chaque promotion dans chaque formation.

A l'issue de l'année préparatoire aux Etudes Supérieures en Agriculture, les étudiants ayant passé l'ensemble des examens font leur choix, par ordre de préférence, des formations qu'ils désirent suivre parmi le large éventail offert.

Un règlement intitulé : "Contrôle des Connaissances et des Aptitudes - Evaluation des résultats", est remis aux étudiants dès le début de l'année. Ce règlement donne le détail de la méthode suivie pour évaluer et orienter les étudiants dans chacune des filières de formation en agriculture, compte tenu des résultats obtenus, des aptitudes révélées et des goûts exprimés.

Les matières de base enseignées à l'APESA. n'ont pas la même importance et interviennent inégalement : la biologie animale, par exemple, n'a pas la même importance pour la filière "technologie alimentaire" que pour la médecine vétérinaire. Aussi sera-t-elle affectée d'un coefficient plus grand dans cette dernière, de même la chimie aura un coefficient plus grand en technologie alimentaire que dans le machinisme agricole.

Ainsi, chaque formation a-t-elle une grille de coefficients spécifique.

Les étudiants sont classés chaque fois dans l'ordre de mérite obtenu en appliquant la grille de coefficients adaptée à chaque formation.

Compte tenu du nombre de places offertes dans chaque filière, les choix des étudiants sont pris en considération selon leur rang de mérite.

Par cette méthode, le désir des étudiants est concilié avec leurs aptitudes dans le domaine choisi et c'est ainsi que 80 des 600 étudiants de l'APSA sont admis à suivre, avec profit, l'une des formations offertes. Les 20 % restants sont réorientés en dehors des études agricoles.

Enfin, une possibilité est offerte aux techniciens de l'agriculture pour accéder à des études d'ingénieur dans leur spécialité après l'obtention du baccalauréat scientifique et la réussite d'un examen du niveau de l'APSEA pour la filière

considérée.

6. Coûts des études

En incluant l'investissement immobilier et les dépenses d'équipement amortissables sur des périodes de trente ans, dix ans et cinq ans, en prenant le budget de fonctionnement annuel qui comprend les salaires, le coût annuel par étudiant a donné des coûts moyens de :

22 225 DH/an pour l'Institut
25 953 DH/an pour l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
24 310 DH/an pour l'Ecole d'Adjoints Techniques de Sahel Boutahar.

Ces chiffres montrent l'importance de l'économie d'échelle réalisée par l'Institut en comparaison à un établissement de moindre taille l'ENA (300 étudiants) ou même d'une école de techniciens (150 élèves).

Hormis les recettes hypothétiques réalisées dans les fermes d'application ou les services réalisés pour des tiers, l'essentiel des dépenses est couvert par une subvention de l'Etat.

Les étudiants boursiers de l'Etat ne versent qu'un quart de leur bourse pour payer la pension, laquelle est aussi subventionnée.

Les institutions privées et les organismes internationaux n'interviennent que dans des contrats et conventions hors budget.

V - Les grands problèmes - Les débats

Au Maroc, l'enseignement agricole supérieur n'a aucun problème de positionnement par rapport à l'enseignement "scientifique universitaire". Il jouit, grâce à l'Institut, d'une position de *leader* largement prestigieuse grâce à son activité, aux manifestations scientifiques qu'il abrite et à la politique de qualité.

Le problème des débouchés n'est pas spécifique. Selon le système économique en vigueur l'Etat est le principal employeur des cadres pour l'administration ou pour les activités économiques contrôlées par des organismes publics. Une orientation vers une plus grande privatisation pose des problèmes de transition.

L'Institut assure une formation tournée vers les besoins et le développement ; ses lauréats devraient réussir dans le secteur privé en prenant l'initiative de création d'entreprises ou en participant à l'amélioration de la productivité de celles déjà existantes.

Cependant, la reconnaissance et le contrôle de la qualité, la réglementation des métiers sont des conditions préalables à la réussite de cette conversion.

L'Institut participe activement à un réseau international de formation à la science agronomique et vétérinaire. Le rôle joué par l'Institut au sein de l'Association des Facultés Agronomiques Africaines et sa contribution au fonctionnement de cette association qui regroupe les institutions africaines sont un premier exemple de confirmation de cette vocation ; d'autres exemples peuvent être cités en complément.

L'Institut participe à un programme international sur les petits ruminants en coopération avec treize universités américaines conduites par l'Université de Californie (Davis) et trois autres pays, Brésil, Kenya et Indonésie. Ce programme comporte des études pour tous les aspects (génétique, nutrition, modes de conduite, organisation, économie, sociologie) de la connaissance dans l'alimentation de vastes populations et l'économie de nombreux pays du tiers monde.

L'UNESCO a lancé un programme pluri-annuel d'études et recherches sur l'Homme et la Biosphère (*Man and Biosphere* - MAB) qui comporte un grand nombre de thèmes d'études écologiques. L'Institut abrite le Comité Marocain du MAB.

La Fondation Internationale pour la Science (FIS) dont le siège est à Stockolm est un organisme d'encouragement à la recherche qui accorde des bourses de recherche à de jeunes chercheurs pour développer des travaux sur des thèmes prioritaires.

Cette fondation regroupant, cinquante-neuf pays représentés par des institutions scientifiques et dont l'Institut est membre correspondant pour le Maroc, a organisé sa conférence générale en octobre 1984 à Rabat, ce qui démontre bien la place et le rôle de l'Institut sur le plan international.

CIHEAM - Options Mediterraneennes

L'Institut participe, avec la FAO, à un programme de développement dans les oasis mauritaniennes en mettant en pratique de la technologie traditionnelle de l'exhaure à traction animale. Cette opération intègre les actions de formation de recherche et de coopération internationale.

Le CIHEAM est appelé à animer un réseau international dans l'espace méditerranéen qui est suffisamment varié du point de vue écologique, agronomique, économique et social pour développer des échanges en matière de formation, de recherche et d'actions de développement pour son aire propre mais aussi comme modèle pour une aire plus vaste, africaine et proche orientale.